Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600537-20251216-20251216081-DE

Département du Morbihan

Mairie
ELVEN
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre à 19h, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GICQUEL, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 8 décembre 2025

Présents (19) : M. GICQUEL, Mme MAINGUY, M. LE TRIONNAIRE, Mme THIBAULT-CHABANIER, M. VICAUD, Mme LE BLEVENEC, M. DAVID, Mme DINHAM, M. JEGOUSSE, M. BALLIER, M. LE MEYEC, M. TOUSSAINT, Mme MALINGE, M. CAUDAL, Mme HERVOCHON, M. GUIDOUX, Mme LE CLAINCHE, Mme PERRIER, M. BAGES.
Absents excusés (8) : Mme LE BOURSICAUD-GRANDIN (pouvoir à Mme LE BLEVENEC), Mme PESTY (pouvoir à Mme THIBAULT), M. SIG (pouvoir à M. DINHAM), M. DE GOVE (pouvoir à M. LE TRIONNAIRE), Mme VOGT (pouvoir à M. GUIDOUX), Mme DE CHARETTE (pouvoir à M. BALLIER), Mme SARGENT (pouvoir à Mme MAINGUY), M. TEXIER.
Absents (2) :. M. MIGNOT, Mme KERHERVE.
Quorum (15) : Atteint
Secrétaire de séance : Mme LE BLEVENEC

2025/081 Convention de partenariat concernant l'ALSH avec la commune de Trédion

La convention définissant les modalités de partenariat entre la commune d'Elven et la commune de Trédion pour la participation des familles trédionnaises à l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) d'Elven arrivera à échéance le 31 décembre 2025 et doit être renouvelée.

Dans le cadre de cette convention (cf. annexe), le service enfance-jeunesse d'Elven donne, au même titre que les familles elvinoises, une priorité d'accès aux familles domiciliées sur la commune de Trédion pour les inscriptions à l'ALSH 3-11 ans et 10-17 ans, dans les conditions mentionnées au règlement intérieur.

En contrepartie, la commune de Trédion verse une participation financière aux frais de fonctionnement de la structure correspondant au coût de revient d'une heure par enfant multiplié par le nombre d'heures enfant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** le renouvellement de la convention de partenariat entre les communes d'Elven et Trédion ci-annexée, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document relatif à cette convention.

Pour : 26 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Fait à ELVEN, le 18 décembre 2025

Le Maire
Gérard GICQUEL

MAIRIE D'ELVEN 56250 (Morbihan)

La secrétaire de séance
Sabrina LE BLEVENEC